

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

1/14
Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial VELOCITY™ A HERBICIDE
Code du produit (UVP) 79303688
Numéro de la FDS 102000014337
No. d'Enregistrement PCP 29213

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide
Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada
Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Danger par aspiration: Catégorie 1
Irritation cutanée: Catégorie 2
Irritation oculaire: Catégorie 2B

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



Mention d'avertissement: Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

2/14

Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Cause une irritation cutanée et oculaire.

Conseils de prudence

Laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection.
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Thiocarbazone-méthyl	317815-83-1	1.0
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	6.1
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1%	64742-94-5	59.4
Naphtalène		
Alcools, C11-14-iso-, Riches en C13, éthoxylés	78330-21-9	11.4
Tétrapropylènebenzènesulfonate, sel de calcium	11117-11-6	3.3

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

3/14

Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Symptômes	Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes : Mal de tête, Nausée, Vertiges, Somnolence L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Toux, Insuffisance respiratoire, Cyanose, Fièvre Les symptômes et les risques décrits se rapportent au solvant.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Risques	Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés	Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Sable
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

4/14
Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : , Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO ₂), Oxydes d'azote (NO _x), Oxydes de soufre
Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.
Information supplémentaire	Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent.
Point d'éclair	115 °C
Température d'auto-inflammabilité	425 °C / 797 °F
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

5/14

Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Thiocarbazono-méthyl	317815-83-1	10 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	10 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène	64742-94-5	1,590 mg/m ³ /400 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	05 2013	CAD BC OEL
Solvant naphtha aromatique	64742-94-5	200 mg/m ³	03 2014	CAD MB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

6/14
Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

lourd (pétrole), <1% Naphtalène (Non aérosol)		(TWA)		OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène	64742-94-5	525 mg/m3 (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène (Vapeur.)	64742-94-5	250 mg/m3 (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m3 (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène	64742-94-5	500 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène	64742-94-5	400 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène	64742-94-5	1,590 mg/m3/400 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (laminé avec une couche étanche, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, Viton)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

7/14

Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	brun
Odeur	aromatique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	7.0 - 8.5 (10 %) (23 °C) (eau désionisée)
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	115 °C
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	425 °C
Décomposition thermique	Donnée non disponible
Énergie minimale d'ignition	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	env. 1.00 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	dispersable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

8/14
Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

Coefficient de partage: n-octanol/eau	Thiencarbazone-méthyl: log Pow: -0.13 Mefenpyr-diethyl: log Pow: 3.83 (21 °C)
Viscosité, dynamique	40 - 140 mPa.s (20 °C) Gradient de vitesse 20 /s 40 - 100 mPa.s (20 °C) Gradient de vitesse 100 /s
Viscosité, cinématique	23 mm ² /s (40 °C)
Tension superficielle	24 mN/m (25 °C) Déterminé sur le produit non dilué.
Sensibilité aux chocs	Pas sensible aux chocs.
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Aucun matériau incompatible connu.
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion
Effets immédiats	
Œil	Irritation modérée des yeux.
Peau	Irritation modérée de la peau.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (femelle Rat) > 2,000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

9/14

Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat) > 1.73 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme d'aérosol liquide. Concentration atmosphérique maximale atteinte. Aucun décès
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 2,000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau. (Lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux. (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Non sensibilisant. (Souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Thiencarbazone-méthyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mefenpyr-diethyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Thiencarbazone-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Thiencarbazone-méthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Thiencarbazone-méthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat. Thiencarbazone-méthyl : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : vessie urinaire. Les tumeurs observées avec Thiencarbazone-méthyl ont été provoquées par l'irritation chronique due à la présence de calculs vésicaux.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole), <1% Naphtalène

Group A3

NTP

Aucun(e).

OSHA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

10/14

Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Thiencarbazone-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Thiencarbazone-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 6.95 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 2.4 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 1.017 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique thiencarbazone-méthyl. CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0.00131 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr La valeur fournie concerne la matière active technique thiencarbazone-méthyl.
Biodégradabilité	Thiencarbazone-méthyl: Pas rapidement biodégradable Mefenpyr-diethyl: Pas rapidement biodégradable
Koc	Thiencarbazone-méthyl: Koc: 100 Mefenpyr-diethyl: Koc: 625
Bioaccumulation	Thiencarbazone-méthyl:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

11/14

Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

	Ne montre pas de bioaccumulation. Mefenpyr-diethyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 232 Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Thiencarbazone-méthyl: Modérément mobile dans le sol Mefenpyr-diethyl: Légèrement mobile dans le sol
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT et vPvB	Thiencarbazone-méthyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Mefenpyr-diethyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Information écologique supplémentaire	Pas d'autre effet à signaler.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marée des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux. Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des récipients vides. Récipients à rincer 3 fois. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation. Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG	
Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

12/14

Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (THIENCARBAZONE-METHYL)
49CFR	Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse
IMDG	
Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (THIENCARBAZONE-METHYL SOLUTION)
IATA	
Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (THIENCARBAZONE-METHYL SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 29213

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

13/14

Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

Mention d'avertissement: Attention!

Mentions de danger: Provoque une irritation des yeux.
Peut provoquer une irritation de la peau.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 2 : Identification des dangers. Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques. Section 11 : Informations toxicologiques. Section 15: Informations réglementaires. Mise à jour rédactionnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VELOCITY™ A HERBICIDE

Version 6.0 / CDN
102000014337

14/14

Date de révision: 05/20/2021
Date d'impression: 05/21/2021

Date de révision: 05/20/2021

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.